

## LE CHARBON DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Question n° 1185—**M. Robinson:**

1. Quel est le prix de revient de chaque tonne de charbon produit en Nouvelle-Écosse?

2. Quelle subvention verse le gouvernement fédéral pour chaque tonne de charbon produit en Nouvelle-Écosse?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** 1. Les plus récents renseignements disponibles pour toutes les mines de charbon de la Nouvelle-Écosse se trouvent dans le rapport annuel de l'Office fédéral du charbon pour l'année 1967. Ce rapport indique que le prix de revient global moyen de la production et de la livraison du charbon de la Nouvelle-Écosse s'est élevé à \$13.98 en 1967.

2. Aucune depuis le 1<sup>er</sup> avril 1968.

## LES DÉPENSES DE RADIO-CANADA LORS DES JEUX OLYMPIQUES DE MEXICO

Question n° 1201—**M. Matte:**

1. Quels sont les détails précis de toutes les dépenses faites par Radio-Canada lors des derniers jeux de Mexico?

2. Quel montant a été dépensé par le réseau anglais?

3. Quel montant a été dépensé par le réseau français?

**L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Voir les réponses aux questions 574, 605 et 925, hansard n° 71, pages 4290-91 et 4300-01, où la Société fait état des dépenses consacrées aux reportages des jeux Olympiques. La Société n'est ordinairement pas appelée à fournir, sur le coût de telle ou telle émission, des indications plus détaillées que celles fournies dans les réponses susdites.

2 et 3. Le reportage des jeux Olympiques a été une œuvre de collaboration d'équipes spéciales formées de personnel des réseaux anglais et français de radio et de télévision et du service international. Les frais engagés ont été imputés sur le budget de cette équipe de production et non ceux des sections sportives des réseaux anglais ou français.

## LA NORME DES CONTRATS D'ENTRETIEN D'AUTOMOBILES

Question n° 1203—**M. Robinson:**

1. Le gouvernement fédéral prend-il des dispositions pour exiger des fabricants d'automobiles qu'ils s'engagent par contrat à fournir les services d'entretien de leur produits conformément à une norme établie par le gouvernement?

2. Le gouvernement va-t-il prendre des dispositions pour faire en sorte que les garanties que donnent les fabricants s'appliquent à tout le véhicule, et non pas seulement à certaines pièces?

**L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations):** 1. Aucun règlement n'a été établi par le gouvernement fédéral à l'égard des contrats de service pour les véhicules à moteur.

2. A notre connaissance, les grands fabricants d'automobiles offrent sur les automobiles neuves des garanties de 12 mois ou de 12,000 milles, selon celle de ces éventualités qui arrive en premier lieu. Ces garanties couvrent tous les vices de fabrication des véhicules, à l'exception des pneus qui font l'objet de garanties distinctes émises par les fabricants de pneus. Des garanties supplémentaires de 5 ans ou de 50,000 milles sont offertes à l'égard du groupe propulseur, sous réserve de conditions déterminées. Le gouvernement suit les études actuellement entreprises par le Sénat des États-Unis et par la Commission fédérale du commerce (É.-U.) concernant les problèmes de la réparation et des garanties des automobiles. Aucune décision à l'égard de mesures appropriées au Canada ne sera prise avant que les résultats de ces études soient connus.

## LA VENTE DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA AU QUÉBEC

Question n° 1216—**M. Matte:**

1. Quel est le montant des obligations d'épargne du Canada vendues dans le Québec en 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967 et 1968, de même que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1969?

2. Quel montant a été racheté pour chacune de ces années?

**L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances):** 1. Sauf les ventes faites par l'intermédiaire du mode d'épargne sur la rémunération au personnel de la fonction publique, des forces armées, des chemins de fer, des banques à charte et des établissements desservis par le poste, pour lesquelles une répartition régionale n'est pas disponible, voici le montant estimatif des obligations d'épargne du Canada vendues dans la province de Québec:

Année civile	Ventes (en millions de \$)
1960	190.5
1961	218.4
1962	335.0
1963	229.5
1964	226.1
1965	207.5
1966	409.0
1967	326.5
1968	690.1
Total	2,832.6

Les renseignements relatifs au mois de janvier 1969 ne sont pas disponibles.